

Compte rendu de la Réunion du Bureau de la CCN SEANCE DU 08 JUILLET 2008

Etaient présents :

Membres à voix délibérative : BLANC Anne, ALBERT Eliane, ALLEGUEDE Jean-Marie, BARRES Eric, CAZALS Claude, ENJALBERT Guy, LACOMBE Danièle, LACOMBE Jean, MAZARS Jean-Pierre, VERNHES Nadine

Membres à voix consultative : MOUYSET Joël, BESSIERE Roland, JULIA Jean-Louis

Ordre du jour :

- *Maîtrise d'œuvre - CT et SPS pour les logements sociaux intergénérationnels de FRONS;*
- *Demande de subvention pour l'accès handicapé au bassin de la piscine;*
- *Point sur l'opération maison Jean Boudou;*
- *Achat du terrain à la Maison Familiale et Rurale;*
- *Réflexion sur le recrutement d'un responsable voirie, chantiers...;*
- *Questions diverses.*

Monsieur Jean Malgouyres demande à prendre la parole en début de réunion.

Il expose sa désapprobation quant à la décision prise à la réunion du 10 juin dernier sur la défense des services publics en évoquant une désinformation des élus municipaux sur ce sujet.

Suite à son intervention, Monsieur Malgouyres quitte la salle de réunion.

Point sur le projet de logements Sociaux Intergénérationnels à Frons - Commune de Camjac

Monsieur Jean LACOMBE, président de la commission Logement et Cadre de Vie, en charge du dossier de Frons expose que la réhabilitation du bâtiment se profile sous forme de 6 studios en rez de chaussée et 2 fois 2 T3 aux étages. Toutefois, compte tenu du prix de location et la situation géographique de l'immeuble, une réflexion est menée sur la taille de ces appartements.

Dans une deuxième tranche, il y aura d'un développement en 12 studios supplémentaires et garages.

Pour l'heure, il précise que les HLM a déjà effectué la mise en concurrence des architectes.

Monsieur Pierre Enjalbal, ayant été le seul à répondre, sa proposition est retenue, mais les membres du bureau chargent Madame la Présidente de renégocier cette proposition suite aux modifications apportées au projet initial.

De plus, la Communauté de Communes du Naucellois, est en négociation avec la commune de Camjac pour le rachat du bâtiment, en sachant que la commune devra dans les plus bref délais réaliser les installations d'assainissement adéquates.

Accès handicapés au grand bassin de l'espace aquatique

Madame la présidente expose que la DDJS accorde des aides afin de réaliser l'installation d'un accès handicapé dans le grand bassin de la piscine et souhaite monter un dossier de faisabilité.

Maison Jean Boudou

Madame Danièle Lacombe, Présidente de la commission culture expose que suite à la réunion du 25 juin dernier en présence de Monsieur Marty, Président de l'association de préfiguration de la Maison Jean Boudou, Madame Marty, secrétaire de l'association, les partenaires financiers potentiels (Etat, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de l'Aveyron) et des élus de la Communauté de Communes du Naucellois, le projet est bien perçu par les partenaires financiers dans la mesure où la Communauté de Communes réalise les 2 tranches de travaux.

Une réunion pour définir ces 2 tranches de travaux se tiendra le 15 juillet.

Achat du terrain pour la construction de la Maison des Cent Vallées

Le bornage du terrain à acquérir par la CCN est en cour de réalisation. Ainsi, on ne peut pas fournir ce jour les éléments nécessaire à la prise d'une décision définitive quant à l'achat de ce terrain

Réflexion sur la création d'un poste de technicien ou agent de Maîtrise

Madame la Présidente expose la nécessité pour la Communauté de Communes du Naucellois de recruter un agent en charge de aspects techniques des dossiers de la collectivité et notamment la préparation et le suivi des travaux de voirie.

De plus elle expose qu'à l'heure actuelle, les élus suivent les chantiers de travaux, mais n'ont pas toujours la disponibilité ou les compétences et/ou connaissances techniques pour effectuer un suivi efficace.

Ainsi, elle propose la création d'un poste dont le profil pourraient se définir comme suit :

Missions :

- Programmation, Préparation, conduite et suivi des travaux de voirie et d'entretien de voirie.
- Conseil et assistance auprès des élus.
- Conduite des chantiers, de l'encadrement des travaux en régie et du contrôle des travaux confiés aux entreprises.
- Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipement, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques et spécifiques (station d'épuration). Sécurité des bâtiments (ERP). Gestion du matériel.
- Relations aux usagers.
- Elaboration et suivi du budget, gestion des ressources humaines, veille juridique et réglementaire.

Conditions d'exercice :

Travail en bureau et sur le terrain des différentes communes de la Communauté de Communes.
Horaires liés aux obligations du service public.

Compétences :

Connaissance du cadre réglementaire des politiques publiques et du fonctionnement des collectivités locales.

Connaissance du code des marchés publics et des procédures spécifiques des collectivités.

Connaissance des techniques d'ingénierie VRD, bâtiment gros œuvre, second œuvre et des notions générales des techniques de génie civil...

Maîtrise des outils informatiques (word, excel...), des techniques de conception assistée par ordinateur

Aptitude à l'encadrement, capacité relationnelle et sens du travail en équipe.

Méthode et capacité d'organisation, d'analyse et de diagnostic.

Autonomie et rigueur dans l'organisation du travail.

Techniques rédactionnelles appréciées.

Disponibilité.

Le bureau valide cet appel à candidature

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de réparation de voirie suite aux intempéries de juin 2007

Madame la Présidente expose qu'une mise en concurrence avait été réalisée pour les travaux de réparations des axes routiers des communes de St Just sur Viaur, Camjac et Centres ayant subits de lourds dégâts en juin 2007.

Seule une entreprise avait répondu à cette consultation. Or, la proposition présentait une plus value de 58% entraînant la déclaration du marché infructueux.

Une nouvelle consultation a alors été lancée.

Le montant estimatif des travaux étant de 70 309.00 € HT.

4 entreprises ont répondu : COLAS Midi-Méditerranée - SARL PUECHOULTRES - SARL JSM TP - SARL SOTRAMECA.

Suite à l'ouverture des plis, et après vérifications l'offre de la SARL SOTRAMECA est retenue, pour un montant d'exécution des travaux de 69 150.00 € HT.

Ensuite, Monsieur Mazars, Président de la commission voirie expose que dans le cadre des travaux de réparations des axes routiers de la commune de St Just sur Viaur suite aux intempéries, 2 situations particulières présentent des aspects techniques spéciaux, qui demandent des savoir faire particulier.

Ainsi, deux consultations distinctes d'entreprise vont être lancées pour les travaux suivants :

Ainsi, la mise en concurrence des entreprises sera émise courant juillet pour :

1 - Mise en place d'un clouage VC 6 Village de St Just et VC 202 côte de Campan

2 - Consolidation du pont de la Rite.

Zone de Développement Eolien (ZDE)

Afin de présenter une ZDE au services de l'état, la Communauté de Communes du Naucellois doit prendre la compétence de création de ZDE et donc modifier ses statuts en ce sens.

Ainsi, cette modification de statuts sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Redevance Assainissement sur le CU

La Communauté de Communes du Naucellois applique une redevance sur les CU instruit par Le Technicien du SPANC, mais uniquement lorsque ceux-ci sont réputés favorables donc constructible (délibération du conseil communautaire du 21 février 2007).

Or, aujourd'hui, nombreux CU ont un premier avis défavorable, donc non facturés, puis redeviennent favorables sans que Le SPANC n'en soit avisé. Ces CU ne sont donc pas facturés.

Ainsi, cela pose un problème de gestion et d'iniquité entre les administrés.

De plus Madame Blanc expose que tous les CU présentés au Service font l'objet d'une instruction (qu'ils soient ensuite favorables ou non).

C'est pourquoi, Madame la présidente propose que la redevance sur les CU devienne payante pour chaque instruction.

Les membres du bureau approuvent cette décision, et décident de la proposer au vote des membres de la CCN, lors du prochain conseil.

Réalisation d'une chambre funéraire par l'entreprise MAUREL

Le bureau valide la proposition d'un terrain à la Zone de l'Issart pour la réalisation d'une chambre funéraire.

Commission Sport

Monsieur Eric BARRES, président de la commission équipements sportifs, expose que la première réunion de la commission aura lieu demain soir (mercredi 9 juillet).

Cette réunion aura notamment pour but de faire le point sur les équipements de la CCN, et plus particulièrement sur :

- étanchéité du solarium des machineries de la piscine,
- réhabilitation de la salle de musique,
- Réflexion sur la réhabilitation de la halle et son avenir,

- Faux plafonds du gymnase.

Commission Economique

Monsieur Jean-Marie Alléguede, président de la commission Economique, expose que la première réunion de la commission aura lieu à la rentrée de septembre, pour faire le point sur les zones d'activités.

Rien ne restant à l'ordre du jour et en questions diverses, la séance est levée à 23h30.